

<https://ricochets.cc/Gilets-jaunes-grève-et-syndicats-queelles-perspectives.html>



Gilets jaunes, grève et syndicats : quelles perspectives ?

- Les Articles -

Date de mise en ligne : lundi 7 janvier 2019

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Sur la question de la grève, quelques infos et remarques :

Communiqué de la Coordination des Gilets Jaunes Hauts de France à l'intention des organisations syndicales (5 janvier 2019)

Voilà sept semaines que la mobilisation des « Gilets Jaunes » ne connaît pas de répit. Nous sommes au quotidien sur les ronds - points, sur les autoroutes, dans la rue chaque samedi face à une répression des plus violente ! D'aucun pensait qu'avec les fêtes, notre mouvement prendrait fin, mais nous sommes encore là, bien décidés à ne rien lâcher !

Ce mouvement est inédit, intersectoriel, de portée internationale, indépendant de toute structure politique traditionnelle. Mais de la politique, nous en faisons tous les jours. Nous avons enfin compris que nous n'avions besoin de personne pour penser à notre place. Et certainement pas de professionnels de la politique qui prennent des décisions en notre nom mais qui pourtant ne connaissent rien de notre quotidien.

Nous luttons contre l'exploitation que la grande majorité du peuple subit au profit d'une minorité de riches, de plus en plus riches. Alors que les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi importants, la France d'en bas se crève pour des salaires de misère !

Pour bloquer l'économie et avoir enfin une vie juste, nous avons besoin d'une grève générale. Nous demandons aujourd'hui aux organisations syndicales de se positionner clairement du côté des exploité.e.s, de soutenir notre lutte et d'y prendre part en appelant à une grève générale reconductible dès janvier 2019 afin de permettre à tous les salarié.e.s d'exercer leur droit de grève et de pouvoir se joindre à la lutte.

- Info utile pour se libérer de la tutelle des syndicats réformistes :

Il convient de préciser que, en droit français, il n'y a pas besoin d'un appel syndical à la grève pour s'acquitter de ce droit. Il n'est pas nécessaire que tout le personnel exerce ce droit. Une minorité de salariés peuvent donc faire grève.

5 janvier : [À Martigues \(Bouches-du-Rhône\), il s'agissait d'une première. À « Gilets jaunes À » et À « gilets rouges À » de la CGT ont défilé ensemble et signé un tract commun.](#)

Remarques persos et infos utiles

La grève est effectivement un outil de lutte très utile, voire indispensable, mais quelle grève, menée par qui,

avec quels objectifs ?

Par exemple, en décembre, malgré les ultra-violences policières ordonnées par le régime extrémiste et autoritaire au pouvoir, malgré la situation sociale très tendue, malgré de nombreux lycéens mutilés, réprimés et humiliés, malgré des mesures concernant l'éducation inadaptées, les enseignants n'ont pas été foutu de faire grève (à part quelques uns isolément). La feront-ils en 2019 ?

On sait depuis longtemps que les syndicats réformistes (tous sauf CNT, et peut-être Solidaires ?) sont trop frileux, **il ne faut pas compter sur les directions syndicales**, on a pu voir comment les routiers n'ont même pas commencé à faire grève en décembre.

Les syndicats réformistes, s'ils entraient dans la protestation, risqueraient même d'édulcorer le mouvement, d'aller négocier des miettes avec le gouvernement et d'oublier très vite les nécessaires changements radicaux sur le fond.

Mieux vaudrait que salariés et fonctionnaires fassent grève de leur propre initiative en lien direct avec les gilets jaunes. De même que les gilets manifestent libres de tout parti politique, aux salariés et autres de s'émanciper et de faire grève massivement libres de toute organisation syndicale.

► **Infos utiles sur :** <https://www.coindusalarie.fr/droit-de-greve>

Pour qu'il y ait grève, l'arrêt du travail se doit d'être collectif. La grève est un droit individuelle mais, qui s'exerce que collectivement. Par conséquent, un salarié peut faire grève mais il ne peut le faire seul : il suffit d'être 2.

Il convient de préciser que, en droit français, il n'y a pas besoin d'un appel syndical a la grève pour s'acquitter de ce droit. Il n'est pas nécessaire que tout le personnel exerce ce droit. Une minorité de salariés peuvent donc faire grève.